

Montpellier Agglomération lance le Vélo Magg !

À partir du mois de juin, Montpellier Agglomération vous propose un nouveau service public baptisé Vélo Magg pour sillonner et arpenter à deux roues les rues de votre Agglomération.



Photo: D. R.

Dès juin, 300 deux-roues seront installés dans 17 vélostations devant les principaux équipements culturels et sportifs de l'Agglomération (agence TaM, Gare Saint-Roch, parkings TaM du centre-ville, véloparcs des parkings tramway, Maisons de l'Agglomération, piscines, média-

thèques, Maisons pour Tous, Office de Tourisme, CROUS...). Confié à TaM, ce service comprendra à terme 1 000 vélos et 50 vélostations au total. Alors plus besoin de prendre sa voiture avec Vélo Magg ! Privilégiez le deux roues pour aller au travail, vous promener ou même faire vos courses. Ce nouveau service public présente bien des avantages !

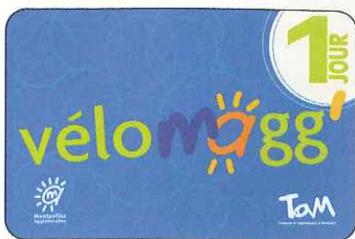
Environnement préservé

Vélo Magg est un nouveau système de transport public complémentaire au réseau de tramway et de bus de l'Agglomération, dans une logique de multimodalité alternative à la voiture individuelle. Vélo Magg permet de lutter quotidiennement pour la préservation de la couche d'ozone. Le vélo est le moyen de déplacement le plus éco-

nome en énergie, peu dangereux et occupant peu d'espace. Fini les rejets de gaz et les mauvaises odeurs !

Facile et pratique d'utilisation

Particuliers ou salariés, à long ou court terme, vous pouvez faire du vélo comme il vous plaît ! A terme, 400 vélos seront mis à votre dispo-



Location courte et longue durée

Location courte durée

- ▶ pour les occasionnels et touristes : des forfaits de 1€ pour 4h et de 2€ par jour.
- ▶ pour les clients réguliers : un abonnement mensuel au prix de 5€ avec la carte Pass'Agglo et de 10€ sans la carte Pass'Agglo. En supplément, l'élaboration de la carte « Véломagg' » est facturée au prix de 5€. Cette carte pourra être rechargée avec des titres de transport.
- ▶ pour la courte durée, les abonnés possédant des forfaits annuels Transport plein tarif et jeunes, bénéficieront gratuitement du service « Véломagg' », sur demande de leur part.

Caution : 150€ et dépôt d'une pièce d'identité.

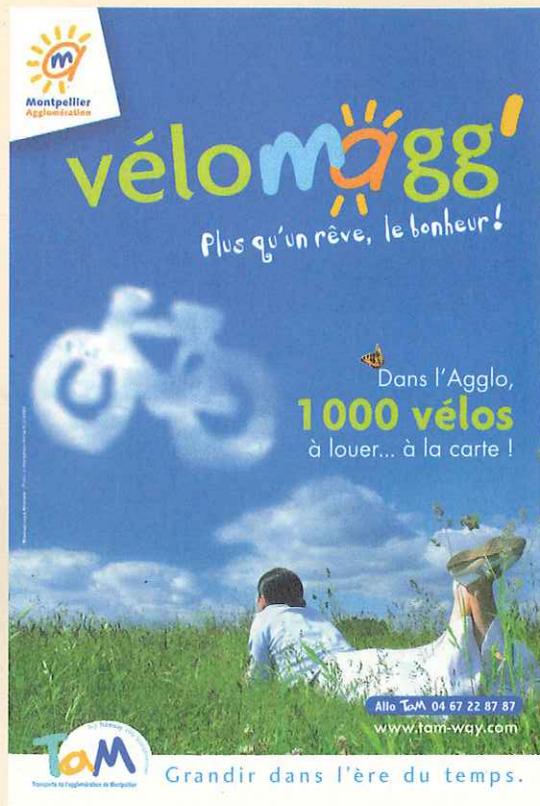
Location longue durée

(mise en place à partir de septembre 2007) :

- ▶ avec la carte Pass'Agglo : 3 mois pour 25€ ; 12 mois pour 50€,
- ▶ sans la carte Pass'Agglo : 3 mois pour 40€ ; 12 mois pour 80€,
- ▶ pour les jeunes de moins de 26 ans : 12 mois pour 25€.

Le tarif longue durée comprend la mise à disposition du vélo, un bon d'entretien dans un point vélo et le stationnement sécurisé dans un véloparc TaM.

Caution : un relevé d'identité bancaire accompagné d'une autorisation de prélèvement de 150€. La caution est encaissée seulement en cas de vol ou de détérioration du vélo. L'utilisateur s'engage selon un règlement prévoyant qu'en cas de dépassement du délai d'utilisation prévu un système de pénalités est appliqué.



A noter que le service stationnement sécurisé est gratuit pour les bénéficiaires du service « Véломagg' ». Pour les vélos personnels le stationnement sécurisé est payant, le prix est de 20€/an.

sition pour une location de courte durée inférieure à 24h, contre 600 pour une location de longue durée au trimestre ou à l'année. 50 vélostations seront mises à votre disposition en centre-ville et aux pôles d'échanges du tramway pour garer votre vélo en toute sécurité.

Garder la forme...

Peu coûteux et facile d'entretien, le vélo fait de plus en plus d'adeptes. Et pour cause c'est un moyen simple et efficace pour entretenir son corps, sans trop d'effort. Par rapport à la marche, le vélo est trois fois plus efficace à effort égal et entre trois et quatre fois plus rapide. Le vélo en particulier est un exercice doux que l'on peut pratiquer au quotidien pour assurer l'élimination des graisses et lutter contre la prise de poids. Comme toutes les activités d'endurance, le vélo favorise la dilatation des vaisseaux et la diminution de la tension artérielle, améliorant ainsi la circulation du sang vers les muscles et les organes.

...Pour pas cher !

Des tarifs intéressants vous sont proposés pour les locations de courte ou longue durée (voir encadré). ♦

ZOOM

Les agents de l'Agglo en vélo !

Dans le cadre de son Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) mis en place en septembre 2005, Montpellier Agglomération met à disposition de ses 1 200 agents un système de prêt de vélo depuis le début de l'année. A ce jour, plus de 50 agents de l'Agglomération de Montpellier se rendent tous les jours à vélo sur leur lieu de travail. Le PDE traduit la volonté de préserver l'environnement et la qualité de vie de chacun. C'est une démarche volontaire visant à proposer des solutions alternatives à la

voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et professionnels des salariés. Il mobilise trois partenaires : Montpellier Agglomération, TaM et l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Les principaux avantages pour les salariés et agents sont la réduction d'au moins 10% de l'abonnement TaM (tramway et bus), l'accès à un logiciel de covoiturage et la mise à disposition de vélo.

LE CALENDRIER

- ▶ Lancement en juin 2007 : 300 vélos de courte durée et 17 vélostations en centre-ville de Montpellier
- ▶ Septembre 2007 : mise en place des locations longue durée
- ▶ 2008 : un parc de 1000 vélos et 50 vélostations.